

KAUFEL SA
Route de Saint Martin d'Ordon
89330 PIFFONDS
Contact : 03 86 86 48 54
www.kaufel.fr

Document rédigé
conformément aux règles
du Programme
PEP ecopassport® et l'ISO 14025



Politique environnementale de KAUFEL

La politique environnementale de KAUFEL repose sur quatre principaux axes :

- Démarche d'éco-conception pour tous les nouveaux produits de façon à réduire leur impact sur l'environnement
- Amélioration constante du management environnemental des sites de production de KAUFEL
- Mise à disposition de déclarations environnementales basées sur une méthodologie rigoureuse et objective, respectueuses des règles de l'art (normes ISO 14025 et ISO 14040s)
- Prise de ses responsabilités concernant le traitement en fin de vie de ses produits par adhésion à un Eco-organisme agréé.

Produit de référence : BRIO ECO3 ET 60L A – 226 803



- **Unité fonctionnelle** : Faciliter l'évacuation du public vers l'extérieur en assurant un éclairage de 45 lumens pendant 1 heure en cas de disparition de l'alimentation électrique.

Cette fonction est assurée pendant 10 ans par son alimentation autonome.

- **Poids (hors emballage) et dimensions** : 455 g / 210 x 122 x 41.6 mm

- **Conformité** : EN 60598-2-22 et directives européennes applicables.

- **Produits couverts par le PEP**

Les données environnementales du présent document s'appliquent aux produits cités dans la liste ci-dessous :

| | |
|----------------------|---------|
| BRIO ECO3 ET 60L COM | 227 803 |
| BRO ECO3 ET 60L A | 226 803 |
| BRIO ECO3 60L COM | 227 801 |
| BRIO ECO3 60L A | 226 801 |

- **Substances dangereuses pour l'environnement** : Toutes les dispositions sont prises lors du développement et auprès de nos fournisseurs et sous-traitants, pour que les matériaux entrant dans la composition des produits KAUFEL, ne contiennent pas de substances interdites par la réglementation en vigueur lors de leurs mises sur le marché. Les produits de cette gamme sont conçus en conformité avec les spécifications de la directive ROHS (Directive Européenne 2002/95/CE du 27 janvier 2003 et 2011/65/CE).

Ce produit contient 0,34 gr de plomb dans des proportions autorisées (4% de plomb dans un alliage de cuivre) par la directive ROHS.

- **Matériaux constitutifs** : Les valeurs dans le tableau ci-dessous indiquent les matériaux constitutifs en pourcentage de la masse totale du produit de référence. Ces valeurs tiennent compte des matériaux utilisés pour l'emballage du produit.

| PLASTIQUES | | METAUX | | AUTRES | |
|-------------------|--------|---------------|--------|------------------|--------|
| Polycarbonate | 64,6 % | Acier | 4,2 % | Papier et carton | 14,7 % |
| Résine epoxy | 1,6 % | Cuivre | 1,7 % | Fibre de verre | 2,3 % |
| Silicone | 1,5 % | Cadmium | 1,2 % | eau | 2,3 % |
| Polyamide PA 6,6 | 1,0 % | Nickel | 0,9 % | | |
| Polypropylène | 0,30 % | Zinc | 0,8 % | | |
| | | Aluminium | 0,6 % | | |
| Divers plastiques | 0,5% | Divers métaux | 0,8 % | Divers autres | 0,9 % |
| Total plastiques | 69,5 % | Total métaux | 10,1 % | Total autres | 20,1 % |

Note 1 : La directive Piles & Accumulateurs 2006/66/CE (Art. 4.3) autorise l'utilisation des accumulateurs NiCd dans l'éclairage de sécurité.

Informations environnementales additionnelles

- **Fabrication** : Les appareils couverts par ce PEP sont fabriqués dans une unité de fabrication ayant adopté une démarche de management environnemental de façon à réduire l'impact sur l'environnement lié à la production.

- **Distribution** : Les emballages sont conformes à la directive emballage 2004/12/CE.
L'emballage des produits est optimisé pour réduire l'espace de stockage et le volume des colis transportés.

- **Installation** : Les équipements utilisés pour l'installation des produits couverts par ce PEP ne sont pas pris en compte dans l'analyse de cycle de vie (chevilles, vis, câbles, conduits électriques...). Voir [PSR-0007-ed1-FR-2013 04 09](#) Frontières du système.

- **Utilisation** : La faible consommation des produits de cette gamme permet de réaliser d'importantes économies d'énergie.

L'utilisation du dispositif de mise au repos lors des périodes de fermeture de l'établissement permet de diminuer encore la consommation énergétique.

Ce produit consomme 0,4w pendant la totalité de sa durée de vie.

L'utilisation de la LED comme source lumineuse et l'utilisation de batterie à longue durée de vie pour ces produits, réduit les opérations de maintenance.

- **Fin de vie** : Les produits de cette gamme sont conçus de façon à faciliter le démantèlement en fin de vie.

Le marquage de la matière sur les pièces plastiques facilite le tri en vue du recyclage.

KAUFEL est adhérent d'un éco-organisme agréé par arrêté ministériel du 02/08/12 qui assure la collecte et le traitement de fin de vie de ses produits.

Les potentiels de recyclabilité et de valorisation des matériaux utilisés pour la fabrication de ces produits sont calculés selon les règles de la CEI/TR 62635.

Potentiel de recyclabilité : 81 %

Le potentiel de recyclabilité est le pourcentage de la masse d'un équipement qui peut être potentiellement recyclé ou réutilisé.

[ISO 22628]

Le calcul du potentiel de recyclabilité tient compte des technologies connues et utilisées à ce jour sans prendre en considération la localisation géographique des filières de recyclage étant en capacité de mettre en œuvre ces technologies.

Potentiel de valorisation : 86 %

Le potentiel de valorisation énergétique est le pourcentage de matériaux ou de substances contenus dans des déchets pouvant potentiellement être utilisé pour produire de l'énergie par incinération directe avec ou sans autres combustibles, ou par tout autre procédé, mais avec récupération de la chaleur. La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle peut être réalisée en usine d'incinération ou cimenterie.

Déchets nécessitant un traitement spécifique :

- Carte électronique
- Batterie

Impacts environnementaux

Dans le tableau ci-dessous la colonne « Global » correspond à la somme des impacts environnementaux des différentes phases de vie du produit (Fabrication, Distribution, Installation, Utilisation et Fin de vie).

| Indicateurs | Unités | Global | Fabrication | Distribution | Installation | Utilisation | Fin de vie | | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|----------|-------------|--------------|--------------|-------------|------------|----|----------|------|----------|-----|
| Potentiel d'acidification de l'air | g eq. H ⁺ | 1,61E+00 | 8,63E-01 | 54 % | 4,33E-03 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 7,39E-01 | 46 % | 4,22E-03 | <1% |
| Toxicité de l'air | m ³ | 2,11E+06 | 1,18E+06 | 56 % | 6,44E+03 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 9,18E+05 | 43 % | 6,28E+03 | <1% |
| Consommation d'énergie | MJ | 5,68E+02 | 8,58E+01 | 15 % | 3,29E-01 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 4,82E+02 | 85 % | 3,20E-01 | <1% |
| Réchauffement climatique | g eq. CO ₂ | 1,09E+04 | 5,30E+03 | 48 % | 2,33E+01 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 5,59E+03 | 51 % | 2,27E+01 | <1% |
| Production de substances dangereuses | Kg | 4,99E-02 | 4,81E-02 | 97 % | 2,89E-08 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 1,72E-03 | 3 % | 2,81E-08 | <1% |
| Destruction d'ozone stratosphérique | g eq. CFC-11 | 1,14E-02 | 4,79E-04 | 4 % | 4,42E-08 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 1,09E-02 | 96 % | 4,31E-08 | <1% |
| Création d'ozone photochimique | g eq. C ₂ H ₄ | 2,20E+00 | 1,70E+00 | 77 % | 5,20E-03 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 4,90E-01 | 22 % | 5,07E-03 | <1% |
| Epuisement des ressources naturelles | années ⁻¹ | 1,03E-13 | 6,55E-14 | 64 % | 4,77E-19 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 3,75E-14 | 36 % | 4,64E-19 | <1% |
| Consommation d'eau | dm ³ | 1,46E+02 | 7,59E+01 | 52 % | 2,42E-03 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 7,01E+01 | 48 % | 2,36E-03 | <1% |
| Eutrophisation de l'eau | g eq. PO ₄ ³⁻ | 1,78E+00 | 1,26E+00 | 71 % | 4,33E-11 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 5,24E-01 | 29 % | 4,22E-05 | <1% |
| Toxicité de l'eau | dm ³ | 9,92E+03 | 2,22E+03 | 22 % | 9,97E+00 | <1% | 0,00E+00 | 0% | 7,68E+03 | 77 % | 9,71E+00 | <1% |

Logiciel ACV utilisé pour la modélisation : EIME version 5.2.1.6 / Base de données Codde 2013-02

Modélisation effectuée selon le scénario d'utilisation décrit dans le PSR-0007-ed1-FR-2013 04 09 pour une durée de vie typique de 10 ans.

Le modèle énergétique utilisé pour la détermination des impacts de la phase d'utilisation est le modèle « ELCD - Electricity Mix; 1kV - 60kV; France, FR » de 2002.

L'analyse de cycle de vie est conforme aux Règles spécifiques applicables aux Appareils Electriques Autonomes de Sécurité PSR-0007-ed1-FR-2013 04 09, disponibles sur le site « www.pep-ecopassport.org ».

Eco-Solutions

Ce produit intègre une fonction permettant l'utilisation d'une télécommande de mise au repos en période de non exploitation de l'établissement, activer cette fonction permet de limiter **jusqu'à 20%** l'impact de votre installation sur l'environnement et de réduire votre facture d'électricité.

Ce produit est conçu pour faciliter son démantèlement en fin de vie (assemblage des pièces par clipsage).

Glossaire

Généralités

Système de management environnemental : Un système de management environnemental (SME) est une composante du système de management d'une entreprise utilisée pour développer et mettre en œuvre sa politique environnementale et gérer ses aspects environnementaux.

Unité fonctionnelle : Performance quantifiée d'un système de produits destinée à être utilisée comme unité de référence dans une analyse du cycle de vie. [ISO 14040]

Déchets dangereux : Ce sont des déchets spécifiques présentant un certain niveau de toxicité et nécessitant un traitement particulier (comme indiqué dans la Directive 91/689/CE et décision 2532 CE).

Déchets non dangereux : Ils sont constitués de déchets non toxiques et sont de nature similaire aux ordures ménagères.

Indicateurs d'impacts environnementaux utilisés

Indicateur de potentiel d'acidification de l'air : Indique le potentiel d'acidification de l'air causé par la libération de certains gaz dans l'atmosphère. Exprimé en gramme équivalent ion H⁺.

Indicateur de toxicité de l'air : Indicateur en m³ d'air de la quantité d'air nécessaire pour diluer les éléments toxiques émis dans l'air pour toutes les phases du cycle de vie du produit.

Indicateur de consommation d'énergie : Indique la consommation totale d'énergie primaire pour tout le cycle de vie du produit.

Indicateur de réchauffement climatique : Indicateur en grammes équivalents CO² des émissions dans l'air participant à l'effet de serre. Exemple du principe d'équivalence : 1 g de CO² = 1 g eq. CO² ; 1 g de CH₄ (méthane) équivaut à l'effet de 64 g de CO², etc...

Indicateur de production de substances dangereuses : Indicateur en kg de la quantité de déchets dangereux produite.

Indicateur de destruction d'ozone stratosphérique : Indique ce que toutes les phases du cycle de vie du produit libèrent comme grammes équivalents CFC11.

Indicateur de création d'ozone photochimique : Indique en g eq. C₂H₄ les émissions de gaz ayant un effet sur la création d'ozone photochimique dans la basse atmosphère (« smog ») sous l'effet du rayonnement solaire.

Indicateur d'épuisement/consommation des ressources naturelles : Indique l'épuisement des ressources naturelles, en considérant la quantité de réserve mondiale (minérales, fossiles...) pour ces ressources et le niveau de consommation actuel. S'exprime en fraction de la réserve qui disparaît chaque année.

Indicateur d'épuisement/consommation d'eau : Indicateur en dm³ de la consommation totale d'eau pour tout le cycle de vie du produit.

Indicateur d'eutrophisation de l'eau : Indique en gramme équivalent PO₄³⁻ (g eq. PO₄³⁻) la participation à l'eutrophisation de l'eau par l'enrichissement du milieu aquatique en éléments nutritifs, par exemple : effluents industriels, domestiques, agriculture, etc.

[ISO 14040]

Indicateur de toxicité de l'eau : Indicateur en m³ d'eau de la quantité d'eau nécessaire pour diluer les éléments toxiques déversés dans l'eau pour toutes les phases du cycle de vie du produit.

| | | | |
|---|---------------------|-----------------------------|---|
| N° enregistrement | KAUF-2014-001-V1-FR | Règle de rédaction | PEP-PCR-ed 2.1-FR-2012 12 11 PSR-0007-ed1-FR-2013 04 09 |
| N° d'habilitation du vérificateur | VH15 | Information et référentiels | www.pep-ecopassport.org |
| Date d'édition | 25/03/2014 | Durée de validité | 4 ans |
| Vérification indépendante de l'analyse de cycle de vie et de la déclaration conformément à l'ISO 14025 : 2006 | | | |
| Interne : <input type="checkbox"/> Externe : <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| Conforme à la norme ISO 14025 : 2006 déclarations environnementales de type III | | |  |
| Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par J. Chevalier (CSTB) | | | |
| Les éléments du PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme | | | |